

Département  
du Bas-Rhin

**COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG**

Arrondissement de  
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 3 novembre 2011

Conseillers  
en fonction : **10**

Secrétaire de séance : Daniel SCHOETZ

Conseillers présents : **10**

**SEANCE du 10 novembre 2011**

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Pascal STUTZMANN, Marcel NORTH, Nathalie GEIGER.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Richard RUSCH, Christian HUBER, Daniel SCHOETZ, Patrick GRESSER, Jean-Paul GLASSER.

Absents excusés : Néant

Procuration : Néant.

**Délibération n° 2011/51**

**Objet : Constitution d'une Association Foncière Urbaine Libre (AFUL)**

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération en date du 3 avril 2009 ;

Vu la délibération n° 2011/05 demandant la création d'une Association Foncière Urbaine Autorisée au Préfet en date du 28 janvier 2011 ;

Vu le projet de viabilisation pour la zone « Hinter den Gaerten » ;

Vu l'ordonnance n° 2004-632 du 1<sup>er</sup> juillet 2004 et le décret n° 2006-504 du 3 mai 2006 relatifs aux associations syndicales de propriétaires ;

Vu les articles L. 322-1 et suivants et R. 322-1 et suivants du code de l'urbanisme ;

Considérant que tous les propriétaires de la zone sont d'accord pour la création d'une AFUL ;

Le conseil municipal, entendu les explications du Maire, après en avoir délibéré et à huit voix pour et une voix contre (Monsieur Christian HUBER) :

ABROGE la délibération n° 2011/05 en date du 28 janvier 2011 susnommée ;

ADOpte le principe de constitution d'une AFUL avec les propriétaires de la zone (plan annexé à la présente délibération), le périmètre étant sous réserve d'adoption par l'assemblée générale de l'AFUL ;

AUTORISE le maire à entreprendre les différentes démarches et à signer tout document nécessaire à la création de cette association.

Fait et délibéré à Wintzenheim-Kochersberg, le 10 novembre 2011.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 14 novembre 2011.

Le Maire  
Alain NORTH